

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 22 mars 1905.

DANS le consistoire du 27 du courant, le pape procédera à la nomination d'un cardinal évêque de Sabine. On sait que ces nominations ne se font que sur l'option des cardinaux-prêtres. Ceux-ci, par rang d'ancienneté, peuvent opter pour le siège vacant ; et si le premier cardinal-prêtre n'exerce point ce droit, il passe au second et ainsi de suite. Dans la pratique, les choses vont quelquefois différemment ; et, pour des raisons de haute gravité, le Souverain-Pontife, tout en respectant le droit de l'option, fait savoir qu'il aurait plaisir de voir tel cardinal évêque de tel siège. Dans ce cas les cardinaux se font un plaisir de seconder les désirs de Sa Sainteté.

— C'est ce qui vient d'arriver pour la nomination du cardinal évêque de Sabine. Le Souverain-Pontife désire y mettre le cardinal Cassetta, personne très recommandable, qui avait été longtemps vice-gérant de Rome et qui est très riche, qualité d'autant plus à apprécier que le diocèse de Sabine est plus pauvre. Mais ce cardinal, créé en 1899, avait avant lui les cardinaux Rampolla, di Pietro, Gottil, Ferrata, Cretoni et Casali de Drago. Tous ces cardinaux refusèrent le siège de Sabine ; et l'option fut alors règlementairement déferée au cardinal Cassetta, qui, vu le désir du pape, accepta.

— En prenant cette charge le cardinal Cassetta fait abnégation de lui-même, car ce diocèse est le plus mal partagé des évêchés suburbicains au point de vue des revenus et des difficultés de communication. Il était à l'origine formé des quatre évêchés de Fidène, de Curie, de Fornovo (aujourd'hui Vescovio) et de Nomentum, l'actuelle Mentana. Plus tard, ces quatre sièges furent réunis en un seul, et Alexandre VI érigea la résidence à Magliano (1495). Les habitants de Fornovo protestèrent et sur les portes de l'église gravèrent ces